



Fédération Nationale des AREC  
277 rue St Jacques  
75 005 PARIS

C.A. de la F.N.A.R.E.C  
Mardi 29 mars 2022  
Maison St Julien  
26, rue Albert Maignan  
72000 Le Mans  
De 10h à 16h 30

**Présents :** Jocelyne DELATTRE, Marie GOUGEON, Élisabeth HUTEAU, Pierre LE LAY, Armelle LE LOËR, Élisabeth PRUVOST, Sylvie MANACH, Danielle TOUZE,

Accueil à partir de 9h 30 en présence de la présidente du 72, Bernadette Vovard et de Pierre Drouet membre du CA.

**10h :**

**1) Approbation du Cpte rendu du dernier CA** du 23 novembre à Vannes après 2 remarques :

- a) La nouvelle situation de Jean Podevin
- b) Le terme « d'invité » pour les membres organisateurs de congrès ne convient pas, ils sont membres du CA au même titre que les membres élus avec les mêmes « pouvoirs » (ex : vote des décisions).

**2) Les Contacts avec les AREC**

Chacun(e) donne des nouvelles des AREC contactées ou de sa propre AREC (résumé du résultat de ces nouvelles à envoyer à Élisabeth Huteau)

**3) Un point sur les finances par Pierre Le Lay** (trésorier)

Une remarque de Pierre : Le site de la FNAREC est tenu par Joëlle Prineau (AREC 17) est-ce qu'un membre du 49 peut prendre la suite ?

Exercice 2021 2022 : 1163,85€. Le budget prévisionnel prévoyait 1200€ donc objectif non atteint. Exercice déficitaire. Cause : diminution des adhérents (-528 adhérents)

(Chaque AREC cotise à la FNAREC pour ses adhérents cotisants. Le vieillissement des adhérents fait diminuer le nombre de cotisations FNAREC pour les AREC qui exemptent de cotisations leurs adhérents à partir d'un certain âge.)

En 2020-2021 : le 41 et le 81/82 n'avaient pas cotisé à la FNAREC.

En 2021-2022 : seulement le 41 (J. Delattre contacte le 41 : adhérer pour bénéficier de l'aide de la FNAREC pour venir au congrès).

Les 2 années COVID, le montant de la cotisation à la FNAREC a été diminuée de 50% soit 0,45€ au lieu de 0,90€ par personne (manque d'activité).

Dépenses :

À ce jour 843,28€ remboursement des frais de CA

Au dernier CA on a voté 50€ forfaitaire pour l'hébergement des membres du CA. Mais quand ces frais d'hébergement sont-ils raisonnables (éloignement du lieu de réunion du CA) ?

**4) Caisse de Solidarité :**

**Elle a été créée en 2015 suite au reliquat des frais de congrès rétrocedé à la FNAREC** (300€ du 22, 500€ du 85, 700€ du 28). Le solde actuel de cette caisse est de 2900€. Les associations qui peuvent en bénéficier (pour alléger leur frais de participation au congrès) sont celles qui ont moins de 50 adhérents et plus de 200km par rapport au lieu du congrès. (17, 28, 37, 33, 41 ? 64, 73)

Le CA de ce jour a voté une enveloppe de 1400€ pour 2022

La somme d'aide sera divisée au prorata du nombre de kilomètres (pour les associations demandeuses)

A voir en AG FNAREC : passer la cotisation à 1€.

Fin des travaux de la matinée

**14h :**

**5) Le congrès de Vannes des mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2022**

Sylvie Manach fait un point détaillé de la préparation au prochain congrès du 21 22 septembre :

- Les différentes formules d'hébergement suivant l'arrivée et le départ des congressistes et le souhait de chambre seule ou partagée. A bien clarifier sur le bulletin d'inscription.
- Le programme des journées à peaufiner dans les détails.
- Le dossier à envoyer aux invités est pratiquement prêt, Il doit être envoyé dans la deuxième quinzaine d'Avril pour un retour pour le 1<sup>er</sup> juin.

Sera joint à ce dossier l'invitation à l'AG de la FNAREC (avec l'ordre du jour) qui aura lieu durant le Congrès avec demande de candidature et bon pour pouvoir.

**6) Une réunion de CA** aura lieu(avant le congrès) le mardi 20 septembre à 17h pour préparer l'AG **et une autre** après le congrès le jeudi 22 septembre à 16h 15 / 16h 30 pour élection du nouveau bureau et orientation pour la suite...

3 membres à remplacer ou réélire :

- Jean Podevin (démissionnaire)
- Pierre le Lay (sortant non rééligible)
- Jocelyne Delattre (sortante rééligible)

**7) Préparation de l'AG :**

Ordre du jour :

1. Rapport moral présenté par la présidente Marie Gougeon. Vote pour approbation.
2. Rapport financier par le trésorier Pierre Le Lay. Vote pour approbation.
3. Cotisation 2023 : montant (1€) et vote pour approbation
4. Échanges, questions...
5. Élections des membres du CA, candidats, vote.

Marie Gougeon fait un petit Power Point pour présenter le rapport moral d'activité.

[Vous trouverez les statuts de la FNAREC sur le site de la FNAREC](#)

**8) Bulletin de juin N°16 :**

- a) Édito : Marie Gougeon
- b) Nouvelles des AREC (chacun envoie le résumé de ses contacts)
- c) Rappel du congrès (Sylvie Manach)
- d) Article par Jocelyne Delattre (sujet libre)
- e) Citations optimistes (chacun peut envoyer ce qu'il trouve)

E. Huteau envoie par mail un appel aux AREC pour que soient signalés les changements dans les bureaux afin de mettre à jour le tableau des références et d'en faire part dans le bulletin.

Pour que le bulletin N° 16 soit envoyé pour le 20 juin aux AREC (et parution sur le site FNAREC) L'envoi des articles doit se faire pour le début juin au plus tard à Élisabeth Huteau.